

Charte d'investissement responsable



Sommaire

4

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
un investisseur de référence

7

Principes d'investissement

10

Portée de la Charte d'investissement
responsable

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud un investisseur de référence

Mission

La CPEV assure les collaborateurs de l'Etat de Vaud pour la prévoyance professionnelle. A titre exceptionnel et si les conditions sont remplies, certains employeurs hors Etat peuvent être affiliés à la CPEV.

La Caisse prévoit des prestations de retraite pour les assurés et les couvre contre les risques liés au décès et à l'invalidité.

Son activité est régie par la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) et par le Règlement des prestations. En tant qu'institution de droit public, elle bénéficie de la garantie du canton.

Le Conseil d'administration, qui assure la direction générale de la CPEV, a confié à Retraites Populaires, spécialiste de la prévoyance, l'administration des affaires courantes et l'application de ses décisions, notamment en matière de placements financiers.

Responsabilité d'investisseur envers ses assurés, pensionnés et employeurs affiliés

Plus de 50'000 assurés, pensionnés et employeurs affiliés comptent sur les investissements avisés de la CPEV pour assurer leur revenu à la retraite.

Au fait de cette réalité et de sa responsabilité, la CPEV adopte des politiques de placements mobilier et immobilier qui favorisent la stabilité et une prise de risque équilibrée. Elle réalise ainsi une performance durable.

Approche du développement durable

Consciente que le respect du développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique et sociale, la CPEV applique depuis 2008 une politique d'investissement socialement responsable. Cette démarche est formellement inscrite dans la nouvelle Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (art. 17 LCP) depuis le 1^{er} janvier 2014.

Charte d'investissement responsable

Afin de matérialiser son engagement à long terme envers ses assurés, pensionnés, employeurs affiliés, partenaires et la société en général, la CPEV a rédigé sa Charte d'investissement responsable. Cette Charte définit les principes généraux qui vont être appliqués aux avoirs mobiliers et immobiliers sous gestion.

Retraites Populaires, gérante de la CPEV, s'est engagée dans sa Charte d'investissement responsable à respecter les mêmes principes généraux.

Cette démarche sera amenée à évoluer et à progresser dans le temps au fur et à mesure de l'évolution des perspectives d'investissement et des enjeux liés au développement durable.





La CPEV s'engage à trouver un équilibre entre les exigences économiques, le respect de l'environnement et l'équité sociale découlant du développement durable

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud principes d'investissement

La CPEV se positionne comme un acteur éthique et responsable, au service de ses assurés, pensionnés et employeurs affiliés, et applique les principes suivants :

Les politiques de placements mobiliers et immobiliers favorisent la stabilité des rendements avec une prise de risque équilibrée

- a. **Respecter le devoir fiduciaire**, garant d'une performance financière à long terme en ligne avec les attentes de ses assurés, pensionnés et employeurs affiliés. Ce principe se traduit dans le processus d'investissement par une approche prudente et diversifiée tant au niveau de l'allocation, du style de gestion que de la sélection des prestataires externes.
- l'allocation stratégique et la diversification géographique sont des facteurs déterminants du risque et du rendement des actifs
 - la diversification est un outil clé dans l'optimisation du portefeuille
 - les coûts doivent être gérés explicitement et maîtrisés

Le long terme caractérise tous les engagements environnementaux, sociaux ou éthiques. Les risques et les opportunités sont à considérer et à gérer de manière responsable et dans la durée

- b. **Adopter une vision de long terme**, qui doit apparaître tant dans la philosophie d'investissement que dans la relation avec ses assurés, pensionnés et employeurs affiliés :
- un horizon d'investissement à long terme est à la fois une responsabilité et un avantage
 - une prise de risque adaptée est généralement récompensée sur la durée
 - l'exercice des droits d'actionnaire et le dialogue avec les dirigeants font partie des outils nécessaires pour favoriser une stratégie pérenne au sein des entreprises



La recherche de performance financière et la gestion du risque sont compatibles avec les convictions environnementales, sociales et éthiques de la CPEV

c. Intégrer le développement durable dans l'investissement en tenant compte, de façon formelle, des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus de gestion, en ligne avec ses convictions :

- les facteurs extra-financiers (ESG), ont une influence directe et matérielle sur la performance des entreprises. Par conséquent, ils doivent être pris en compte dans les processus d'analyse, de gestion et de vote
- la notion de risque est multidimensionnelle et ne peut pas être uniquement couverte par des mesures telles que la volatilité ou l'« erreur de suivi »
- À profil « rendement/risque » similaire, les solutions d'investissement qui intègrent les facteurs ESG sont privilégiées
- L'objectif d'impact environnemental et/ou social doit aller de pair avec l'exigence de rentabilité financière

Une démarche transparente et adéquate permet aux principales parties prenantes de s'assurer du respect et de la bonne mise en œuvre des principes et des engagements

d. Appliquer une démarche de transparence à l'égard de ses assurés, pensionnés, employeurs affiliés et également prestataires. Cet engagement se traduit de la manière suivante :

- pour les assurés, pensionnés et employeurs affiliés: traçabilité et qualité des investissements
- pour les prestataires: transparence sur les exigences et les critères de sélection
- pour la société au sens large: visibilité sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance des investissements

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud portée de la Charte d'investissement responsable

Cette Charte couvre les portefeuilles mobiliers et immobiliers gérés et administrés par la CPEV.

Cette Charte est un engagement de la CPEV à augmenter les investissements responsables, tant que les objectifs et les exigences de rendement restent équivalents à ceux du marché.

Placements mobiliers

Les approches retenues doivent permettre de saisir les opportunités financières tout en respectant les principes du développement durable. La CPEV a la conviction que les sociétés acquises aux

bonnes pratiques environnementales, sociales et de bonne gouvernance (ESG) auront à long terme une rentabilité supérieure et seront donc favorisées.

Cet engagement exerce une influence sur le style de gestion en privilégiant des approches de gestion dites « actives » par rapport aux solutions plutôt « passives ».

A défaut de solutions durables, performantes et éprouvées, la CPEV s'autorise une marge de manœuvre pour investir dans des projets ou des entreprises qui n'intègrent pas formellement les enjeux ESG.



Placements immobiliers directs

Dans sa stratégie de développement immobilier, la CPEV oriente ses réflexions et ses actes sur le court, moyen et long terme dans une perspective de rendement stable et durable. Une attention particulière est portée à l'équilibre entre l'habitabilité des lieux, l'efficacité énergétique ainsi que la mise à disposition d'appartements à loyer abordable.

Lors de son cycle de vie, un bâtiment, une fois achevé, va faire l'objet de plusieurs étapes de rénovation, voire de transformation sur des périodes d'une durée de 25 à 35 ans. Il est primordial de pouvoir l'adapter, à chaque étape,

aux évolutions de l'environnement social, économique et juridique.

Importante propriétaire de patrimoines immobiliers, la CPEV anticipe et intègre les aspects liés au bien-être dans ses bâtiments, en particulier sur les thèmes de la santé, de la sécurité et de l'efficacité énergétique. De cette manière, elle répond aux attentes actuelles et futures du marché.

Une optimisation constante du portefeuille sur la base d'objectifs identifiés et clairs tournés vers l'avenir consolide la valeur durable des patrimoines sous gestion.



L'approche pragmatique de l'investissement responsable est à même de répondre aux attentes de ses assurés, pensionnés, employeurs affiliés et partenaires

CPEV
Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 24 43
Fax : 021 348 24 99
info@cpev.ch
www.cpev.ch

La CPEV est gérée par
Retraites Populaires
www.retraitespopulaires.ch